

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° 90 francs tout compris,
En argent,

B. 0.

a. 0.

b. 0.

c. 0.

d. De la Caisse de Commune,

e. 0.

f. 0.

g. 0.

h. 0.

Je n'ai point de remarque à faire

Jean Christophe Joyet,
Régent à Rennaz,
District d'Aigle,

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Noville

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Chef lieu de la Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse et Agence de Noville

d. District

d'Aigle

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le hameau de Crébélay, les fermes de Pénauza, Grangettes, et les Lacs.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le hameau de Crébélay, les fermes de Pénauza, Grangettes, et les Lacs.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un bon quart de lieu, soit les uns ou les autres

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Crébélay, où le Régent de Noville fait quatre fois le tour par semaine en 2 1/2 heures, 2 qui y viennent de puis la ferme des Lacs. La ferme de Pénauza en a 2 qui viennent à Noville

101
J. 51

Noville

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *De celle de Pittenure 2 quart de lieue de celle de Romaz 20 Mètres de celle de Roche 1/2 lieue de celle de Crébelay 1/4 lieue & de celle de Chappel 1 lieue*
- a. Leurs noms. *Pittenure, Roche, Romaz, Crébelay & Chappel*
- b. Leurs distances réciproques. *Il est dit cy dessus*

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *La lecture, l'écriture, la Religion, l'Arithmétique l'orthographe, le chant des psaumes, & les prières.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On tient l'école toute l'année, apart 1/2 mois de vacances de moisson, et 15 jours pendant les vendanges.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *La Bible, le testament, les psaumes les catéchismes d'Altonal grands & petits, ceux de Rome, & le Nouveau, outre a lui de Supers pour les plus faibles, Dem l'abrégé de la Grammaire française, par Rostand*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *On suit les Réglemens prescrit par le code Ecclésiastique autant que possible*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Des huit heures du matin jusqu'à 10. De puis 10h. jusqu'à 12. à Noville de puis une heure jusqu'à trois. à Noville*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les enfans sont distribués en trois classes selon leur capacité et leur diligence.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs. *Un*
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le conseil du lieu assemblé en Général après un Examen: fait par le Pasteur*
- b. D'où est-il? *De Noville même*
- c. Son nom *H. Rambert*

102

(3)

- d. Son âge. *Quatre-Sept ans*
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Une femme & point d'enfant*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis une année*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Avant et après chez un Notaire du District de Pully et à traversée ensuite à des Cours Géographiques*
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Il n'exerce aucun autre vocation que celle de Régent*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Seul garçon qui filles il y en a 30 à Noville, & 15 à Crébelay*
- a. En hiver, } foit garçons ou filles. *En hiver ils fréquentent à foit régulièrement*
- b. En été, } *en été les ouvrages de la campagne obligent la plupart à les abandonner*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Une maison, et un petit jardin*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *possède ce que dessus*
- b. Quelle en est la valeur? *Une mille ou seize francs*
- c. Source des revenus. *L'ancien gouvernement accordoit trois Louis, la Confédération des Pauvres trois Louis et demy 1810; & la commune le reste*
- d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Ils ne sont pas réunis à ceux de l'église, la bourse des pauvres fournit le quantum spécifique cy dessus.*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *On ne paye rien pour être admis à l'école*
- 15°. Bâtiment de l'école. *Une Maison.*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Le bâtiment est à peu près neuf, très petit et peu commode*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre pour l'école et le Régent avec un très petit cabinet*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *La maison de l'école pour Noville appartient à la commune, qui paie encore une petite gratification à un particulier de Crébelay pour fournir la chambre pour y faire l'école*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

quinze Louis

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent 15 Louis et huit florins de bois que la Commune fait couper mais que le Régent est obligé de faire vendre

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

De la Commune uniquement n'y ayant aucun droit féodal attaché à la dite Ecole

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Suisse de l'école qui ne devoit faire aucune autre observation que ce qui est sus mentionné.
= Pour foi de quoi =
A Nozille le 19 Mars 1799. H. Rambert

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

103
P. 52

Jordale
Grand Village - ou l'école est située.
Commune d'Ormont dessous.
Ressort de l'Agence -
Et de la Paroisse de dite Commune.
District d'Agile
Canton du Léman

Le premier quart d'heure y compris le dit Village contient, uniquement de maisons où il y a des enfans le nombre de trente cinq.

Le Second en contient environ une dizaine

Outre le Village susdit il y a dans le ressort de l'école les petits hameaux des Pranges, des Blanchs, Et des Echarde, qui sont éloignés chacun d'une demi lieue, mais qui n'y envoient pas actuellement d'enfants, ni en ayant que peu,

L'éloignement est compris dans deux quarts d'heure -
où il y a nombre de maisons isolées de plus ou moins

Le nombre en est d'environ soixante sur les catalogues.